

Le TJ de Grasse accueille la finale de la première édition du concours d'éloquence organisée par l'UJA.

Des prestations de grande qualité qui ont impressionné le jury

Vendredi 20 mai 2022, 10 collégiens finalistes du collège « les Bréguières » à Cagnes-sur-Mer et du collège « la Sine » à Vence ont brillé lors du premier concours d'éloquence organisé par l'Union des jeunes avocats de Grasse à l'initiative de Me TAFINI, en collaboration avec le tribunal judiciaire de Grasse et le CDAD des Alpes-Maritimes.



Le tribunal judiciaire de Grasse a souhaité s'associer à ce concours car il porte un double objectif :

- ❖ Mettre en place une action d'ouverture auprès des jeunes citoyens visant à favoriser leur connaissance du monde judiciaire
- ❖ Mettre en lumière les talents de la jeunesse et favoriser le développement de l'art oratoire.



Le jury composé de Madame Emmanuelle PERREUX présidente du tribunal judiciaire de Grasse, Monsieur Damien SAVARZEIX, procureur de la République, Madame Valérie FONTAN-FARON, Bâtonnière de l'ordre des avocats de Grasse, Madame Pascale DORION, présidente du tribunal judiciaire de Nice et du conseil départemental d'accès au droit des Alpes-Maritimes et Me Sophie REBAUDENGO, présidente de l'UJA a été impressionné par les prestations des collégiens.



De gauche à droite, Mme Emmanuelle PERREUX, présidente du tribunal judiciaire de Grasse, Monsieur Damien SAVARZEIX, procureur de la République de Grasse, Me Valérie FONTAN-FARON, bâtonnière de l'ordre des avocats de Grasse, Me Sophie REBAUDENGO, présidente de l'UJA, Me TAFINI, président de l'UJA sortant et Mme Pascale DORION, présidente du tribunal judiciaire de Nice.



Nathan ANTIGNY-MATHIEU a ouvert le concours sur ces mots « ignorer c'est ne pas savoir et lorsqu'on ne sait pas, on a pas à juger ».

Des sujets aussi poignants que passionnants, tels que « quand l'ignorance devient la norme, la vérité quant à elle devient un péché » ou encore « quand les hommes sont opprimés, c'est une tragédie, quand les femmes sont opprimées, c'est une tradition » ont mobilisé les talents d'argumentation de nos jeunes orateurs.

Les membres du jury ont tous souligné la profondeur et la maturité des sujets évoqués, librement choisis et défendus par les candidats sur des thématiques portant sur les valeurs de la République, la justice, l'accès au droit, ou encore les libertés et droits fondamentaux.

Au terme de leurs prestations impressionnantes, sous les vifs applaudissements d'un public enthousiaste, le jury a félicité l'ensemble des finalistes et décerné aux 4 lauréats les prix financés par le CDAD.



Les dix collégiens finalistes de la première édition du concours d'éloquence.

Palmarès :

1^{er} prix : Nathan ANTIGNY-MATHIEU – un chèque de 250 euros lui a été remis

2^{ème} prix : Eloïse BAUMER- un chèque de 150 euros lui a été remis

3^{ème} prix ex-aequo : Lilia GRAGUEB-CHATTI et Meriem BEN ABDALLAH- un chèque de 100 euros chacune leur a été remis

Impressionnée par leur aisance et leur éloquence, Mme la présidente leur a adressé une invitation à rejoindre le monde judiciaire dans les prochaines années *« ce serait un vrai bénéfice pour notre institution judiciaire si vous choisissiez de nous rejoindre »*.

Monsieur le procureur de la République a conclu en saluant à nouveau la qualité des prestations *« des prestations comme les vôtres c'est tout à l'honneur de ce que peut produire le collège français »*, tout en leur conseillant de *« s'oublier soi-même, de ne pas se préoccuper pendant son discours de l'image que l'on renvoie, les plus brillantes plaidoiries sont celles où l'orateur est le vecteur de ce qu'il dit. Ce qui est important c'est le message que l'on porte. »*